

Payable d'avance

CANADA

1 an, \$2; 6 mois \$1.00

MONTREAL ET BANLIEUE

(par la poste)

1 an, \$2.50; 6 mois \$1.25

ETATS-UNIS

STRANGER (Union postale)

1 an, \$2.25; 6 mois, \$1.25

Un numéro 5 sous

La Croix

IN HOC SIGNO VINCES

JOURNAL CATHOLIQUE

25, RUE SAINT-GABRIEL, MONTREAL

RELIGION, QUESTIONS SOCIALES, SCIENCES, ARTS, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE POLITIQUE, ENSEIGNEMENT, AGRICULTURE, COLONISATION, ETC.

M. L'abbé P. B. Garneau
Séminaire Québec
P.D.

VINCES

La "Croix"
25, RUE SAINT-GABRIEL
MONTREAL
Boîte de Poste 1329

JOSEPH BÉGIN
Directeur—Propriétaire

Téléphone: Bell Main 4974.

LE KAISER EN 1913

À la page 17 de la publication officielle et capitale, *Belgium and Germany*, due à M. H. Davignon, l'émiment ministre des affaires étrangères de Belgique, je lis sous le titre *German Premeditation* la lettre suivante du F. J. Cambon, ministre de la République française à Berlin, adressée au ministre des affaires étrangères de ladite République, à Paris, et datée du 23 novembre 1913:

«Je tiens, d'une source absolument sûre la relation d'une conversation que l'empereur aurait eue avec le roi des Belges, en présence du chef d'état-major, de Moltke, il y a une quinzaine de jours — conversation qui aurait, paraît-il, vivement frappé le roi Albert. Je ne suis nullement surpris de son impression, qui répond à celle que, moi-même, je ressens depuis quelque temps. L'hostilité contre nous s'accroît et l'Empereur a cessé d'être partisan de la Paix...» (Extrait du *Texte français des Documents diplomatiques* (1914) publiés par le ministre des affaires étrangères de la République, p. 20, No 6.)

Belge, patriote échappant au moindre soupçon de sympathie germanophile pour l'auteur impérial du crime inexcusable et injustifiable commis contre ma patrie, je dois cependant rappeler, en présence de ce document, les faits suivants:

I.—15 septembre 1912, la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes* (Paris) publie, au cours d'une «chronique autrichienne», signée P. Esma (un Français), la révélation suivante (p. 788):

«Peut-être, s'expliquerait-on aussi un jour ce propos tenu par un haut franc-maçon, en Suisse, au sujet de l'Archiduc: «Il est bien. C'est dommage qu'il soit condamné. Il mourra sur les marches du trône.»

II.—20 juillet 1914 (22 jours après le crime) la même *Revue* (T. VIII No 1, pp. 11-13) publie sous la même signature, sur le «Drame de Serajevo», un article, daté du 10 juillet, où l'on peut lire:

«Cet avertissement (du 15 sept. 1912) a été communiqué à la duchesse de Hohenberg (assassinée avec son mari) en personne. Cela se passait en septembre 1912. Le 28 juin 1914, en Bosnie, le couple princier, après avoir été l'objet d'un premier attentat, au moyen d'une bombe, ... dans les rues de Serajevo, était frappé à mort à coups de revolver... Dans le cas où les victimes eussent encore échappé aux balles, d'autres bombes étaient prêtes... Donc complot bien tramé, volonté formelle de faire disparaître une personne précieuse, celle qui, justement, avait été condamnée à mort par les dirigeants de la secte, en 1912...»

III.—20 juillet 1914, même *Revue*, même article (pp. 12-13):

«L'archiduc, averti, chercha... Cette haine il la trouva, trop souvent portant la marque dite française... La future victime de Serajevo comprit qu'en France couvait le foyer d'où partait la haine dont l'Archiduc était l'objet, dont il suivait la traînée, jusqu'en Suisse, comme on suit la mèche d'une mine.»

Maintenant, serait-il invraisemblable qu'avant novembre 1913:

1o L'Archiduc eût communiqué—c'eût été son droit et son devoir—au Kaiser, son ami intime, son allié,

l'avertissement de 1912 et l'enquête subséquente, lui permettant de comprendre qu'en France couvait le foyer d'où partait la haine dont il était l'objet?

2o La conversation du Kaiser avec le Roi des Belges n'aurait-elle pas eu des rapports, peut-être, avec cet avertissement et cette enquête? Là-dessus, M. Davignon posséderait-il, comme ministre du roi Albert, certains éclaircissements?

3o Les préparatifs de guerre du Kaiser, contre la République française, datant précisément de fin 1912 et de 1913-1914 surtout, sembleraient-ils avoir été dirigés par l'Archiduc? Cela expliquerait mieux encore, la déclaration suivante du Kaiser, rapportée, dans son livre récent *L'Allemagne avant la guerre*, par le baron Beyens, ministre belge, à Berlin, comme ayant été faite à l'ambassade anglaise de Berlin, le soir même du drame:

«Ce crime est dirigé contre toute l'Allemagne—les deux Empires alliés.»

La lettre du F. Cambon, 22 novembre 1913, constatant «l'hostilité accentuée» du Kaiser contre la République, où le Kaiser savait l'influence maçonnique alors encore prépondérante, ne pourrait-elle pas s'expliquer ainsi?

La reconnaissance que les Belges doivent à la France, m'interdit tout autre commentaire...

Un Collaborateur de la Revue.

Les écoles de Montréal

Il ne faudrait pas que le gouvernement de Québec fallât trop vite sur le terrain des écoles de la cité de Montréal.

Un groupe de citoyens, le moins nombreux, voudrait l'annexion des commissions scolaires indépendantes à la commission des écoles catholiques de Montréal; l'autre groupe, le plus considérable par le nombre et l'importance, rejette ce projet comme néfaste et voudrait, au contraire, la division de la cité en quatre ou cinq grands districts administrés chacun par une commission distincte et recevant de la ville de Montréal la part des taxes qui leur revient proportionnellement au nombre des enfants d'âge scolaire qui résident dans chaque district.

Ce dernier système aura le grand avantage de simplifier la question de la taxe scolaire. Montréal, la percevra à un taux uniforme et en fera un partage équitable aux commissions qui auront, par ailleurs, le contrôle des écoles subventionnées, dans la limite de leur territoire.

Ainsi, chaque district de la ville pourra surveiller ses propres intérêts et donner à la cause de l'éducation et de l'instruction l'essor qui lui convient.

Les taxes étant réparties au prorata du nombre des enfants, les districts nouveaux verront leur budget scolaire s'équilibrer par le surplus que le vieux Montréal ou le district des grosses maisons de commerce leur versera en toute justice, puisque les intéressés de ces maisons de commerce résident eux-mêmes dans les nouveaux quartiers de la ville.

Joseph Bégin

À l'imprimerie de la CROIX vous trouverez le bon travail à bon marché.

Woodrow Wilson

Président de la République Étoilée

Le voilà donc réélu, après une chaude bataille, à une assez forte majorité démocratique. La majeure partie de la maçonnerie était du côté de Charles-Evans Hughes, républicain. Je vais dire de suite pourquoi.

Il y a quelques années, avant qu'il ne fût élu une première fois président, étant encore professeur et recteur universitaire, Wilson publia, dans un ouvrage historique, une déclaration «carabinée» contre les sociétés secrètes, si puissantes là-bas, surtout dans le domaine politique. (La majorité du Sénat, les deux tiers des députés). Il y affirmait son mépris transcendant pour les hommes politiques, très nombreux, qui entrent dans ces sociétés pour y travailler mystérieusement, dans les ténèbres, à leur fortune d'arrivistes et s'y exercer à grimper les échellons, soit de la courte échelle (trois ou quatre degrés), soit les 33 échellons de la haute échelle de perfection triangulaire.

Il n'en manque pas de ces grimpeurs, en Canada, dans tous les partis.

W. Wilson ne se servait pas, précisément, de ces termes, mais il visait clairement la maçonnerie. Une revue protestante, *Christ in Cosmos*, (Constellation chrétienne) reproduisit mot à mot la significative déclaration, ainsi que la *Catholic Fortnightly Review*, de Saint-Louis.

En novembre 1912, à Princeton, étant président, il prononça à l'ouverture du «State Home for Girls», (Maison d'Etat d'éducation, filles repenties), un discours où il dit textuellement: «Après tout, la morale a besoin d'un contre-fort, chez nous tous... Il est terrible de penser combien, à part la Providence et la grâce de Dieu, nos mérites (ou démérites) dépendent des yeux vigilants de nos voisins.»

La déclaration citée par la «Christian Cosmos» et le dernier texte, expliqueraient, peut-être, l'hostilité maçonnique accentuée par l'acharnement du F. T. Roosevelt à exploiter les fautes énormes commises par Wilson, que circonvenait de toutes parts la maçonnerie mexico-yankee, radicale ennemie du catholicisme Huerfano et fanatique amie des FF. Madero, Carranza, Villa et tutti quanti.

Ces fautes de politique internationale ont assuré le triomphe définitif des féroces, atroces, cupides et forcenés persécuteurs mexicains de l'Eglise, des ordres religieux et de 12 millions de catholiques. Elles ont assuré la fondation de la République maçonnique du Mexique, qui n'a d'égaux, en Europe, que celle de France et celle du Portugal, assise, sous la protection impériale anglaise, sur les cadavres de Carlos et de son fils, assassinés en plein jour, en 1908...

D'autre part, il paraît établi que la grande majorité des électrices, là-bas, ont donné leurs votes à Wilson, parce qu'il sait résister encore à une poussée mystérieuse qui voudrait engager les Etats-Unis dans une guerre, dont il soupçonne les origines occultes. Wilson s'obstine à garder la

paix, ce qui, du reste fait l'affaire des yankees.

Le F. T. Roosevelt, au contraire, fut le confident à Rome, en 1910-1911, de la haute maçonnerie internationale, un an avant le complot infâme, prémédité en France, concerté en Suisse (sept. 1912) et organisé à Belgrade (1912-1913-1914). Lorsque Théodore revint de Rome, le F. ami du F. Nathan, de Londres, était porteur d'un «message» secret pour les hauts FF. d'Amérique. Peut-être le message avait-il quelque rapport avec la guerre future.

Peut-être, aussi, Wilson, qui n'est pas maçon, se défiant de la maçonnerie, connaîtrait-il ce texte historique de B. Disraeli, Lord Beaconsfield, premier ministre impérial (1876):

«Depuis un siècle, dans la plupart des guerres, la maçonnerie a eu «un rôle considérable. Il en sera «ainsi encore dans celles qui se préparent. Peu nombreux sont ceux «qui connaissent les vrais motifs «des guerres européennes.»

Peut-être même, — *Chi lo sa?* — n'ignorait-il pas ce texte de Léon XIII (1884):

«Dans l'espace d'un siècle et demi, la secte des FF. MM. a fait «d'incroyables progrès. Elle commence à prendre, dans les Etats «modernes, une puissance qui équivaut presque à la souveraineté.»

Il y a de cela 32 ans...

Un EX-DIPLOMATE.

Esprit nouveau dans les partis

Par François Veillot

Cette deuxième lettre que nous fait parvenir M. François Veillot souligne l'apaisement du radicalisme français et manifeste un certain optimisme chez les catholiques.

Cette heureuse conséquence de la guerre nous réjouit et réjouira tous ceux qui désirent du plus profond de leur âme le retour de la France au Christ.

Puisse-t-elle n'être pas que le fruit des circonstances:

Paris, 29 octobre 1916.

Nous avons eu, l'autre dimanche, une réunion du «parti radical et radical-socialiste». Une assemblée de ce genre, il y a deux ans et demi, provoquait des discussions passionnées, déchaînait des intrigues, engendrait des mesures antireligieuses ou antisociales.

Ce parti est celui qui possède la majorité à la Chambre et qui sortit vainqueur des élections de 1914.

Vainqueur, bien que tout de même un peu diminué; car la montée socialiste lui avait arraché quelques sièges et menaçait son omnipotence. Il revenait encore puissant, mais un peu moins fort qu'il n'était parti.

Dans la courte session qui put se tenir entre les élections générales et la déclaration de guerre, le parti radical et radical-socialiste avait renversé le cabinet Ribot, qu'il jugeait trop modéré malgré ses concessions à l'extrême gauche; il avait acclamé le ministre Viviani, furieusement radical et renforcé d'éléments socialistes; il avait inscrit à son ordre du jour, j'allais dire à son menu, pour la rentrée des vacances, un certain nombre de lois qui menaçaient direc-

tement l'enseignement chrétien, l'ordre public et même, avec hypocrisie, la loi militaire de trois ans.

Son chef, à cette époque, était M. Caillaux, dont le nom n'a jamais été synonyme d'union sacrée ni de prestige national.

Je ne dissimule point les reproches qu'on pouvait adresser à cette faction politique, ni les inquiétudes qu'elle faisait concevoir. Avant tout, je veux être franc.

Or, depuis la journée historique du 4 août 1914, le parti radical et radical-socialiste, — dont M. Caillaux n'était plus le président, — s'était cantonné, comme parti, dans un mutisme et dans une abnégation vraiment patriotique. Il avait renoncé à ses congrès annuels, à ses déclarations périodiques et, en quelque sorte, à son existence officielle. Il s'était délibérément fondu dans le concert national. Il s'était associé à toutes les manifestations qui, depuis cette époque, ont attesté l'union des âmes et le respect des consciences.

Il avait adhéré, notamment, par le vote unanime de ses représentants au Sénat, aux décisions que la haute assemblée prit, voici quelques mois, pour insérer, dans deux lois importantes, plusieurs revendications catholiques.

Cette attitude nouvelle était, par elle seule, un éclatant témoignage du changement profond qui s'est opéré dans la mentalité française. On pouvait, à bon droit, la citer comme un des symptômes les plus topiques du relèvement, du renouveau national.

Ce ne fut donc pas sans quelque surprise, je dirais même sans quelque appréhension, qu'on apprit l'autre jour que le parti se préparait à tenir, après deux ans et demi d'effacement, une assemblée générale et à lancer une proclamation. Quel besoin avait-il de rompre avec une discrétion plus admirable que les plus beaux gestes, avec un silence plus éloquent que les plus grandes paroles?

Toutefois, on sut bientôt que les raisons de cette initiative étaient propres à rassurer l'opinion nationale. Les radicaux avaient surtout l'intention de briser net, et bruyamment, toute solidarité compromettante avec certains enfants perdus de leur parti, dont les incartades sont parfois inquiétantes, et surtout avec certains révolutionnaires, autrefois leurs alliés, dont les prétentions deviennent intolérables. Ils voulaient établir officiellement que les fantaisistes et les outranciers ne constituent, en somme, que des individualités sans influence, comme ils sont sans mandat.

N'importe! On persistait à craindre, un peu, que le retour aux conciliabules des temps passés ne ressuscitât en même temps les tendances et les passions de jadis. On redoutait que la chaleur et l'abandon inséparables de ces réunions dangereuses, ou tout au moins suspectes.

Eh bien, les pessimistes étaient dans l'erreur. L'événement a dissipé les appréhensions. Les dirigeants du «parti radical et radical-socialiste» ont sagement discipliné leur congrès officiel. Ils l'ont voulu court et discret. Point de verbeuses délibérations; quelques exposés brefs. Un des énergumènes du parti député Accambray, célèbre par ses interventions saugrenues et déplacées à la Chambre, a essayé de saisir l'occasion pour faire adopter une motion de son cru. On l'a fait taire et sa proposition a été entermée.

Bref, après deux heures de séance,

on a voté, à l'unanimité, un ordre du jour dont je veux reproduire ici les deux paragraphes essentiels.

Sur l'action intérieure, voici ce que proclame, officiellement, le parti dont je vous ai nettement, presque brutalement, indiqué les erreurs et les fautes:

«Tous veulent persévérer dans la politique d'union sacrée, ne considérer que l'intérêt de la nation, faire trêve aux luttes de parti, gérer les affaires publiques en fraternelle entente avec tous les citoyens français, et mener la lutte jusqu'à la victoire complète qui mettra désormais la France à l'abri de toute agression.»

C'est exactement, et de tous points, le contraire de l'esprit qui, jusqu'au mois d'août 1914, avait toujours animé la faction radicale et radicale socialiste.

Quant aux résolutions du parti sur la conduite de la guerre et les conditions de la paix, elles ne font qu'affirmer, en termes qui pourraient signer tous les Français, la décision qui est inébranlable au cœur du peuple entier:

«Résolu à poursuivre son effort jusqu'au triomphe complet des armées alliées, le parti radical et radical-socialiste repousse comme illusoire, funeste et préparant la guerre pour demain, toute paix qui ne rétablirait pas dans l'intégralité de leurs droits les petites nations odieusement violentées, qui ne restituerait pas à la France les territoires qui lui ont été arrachés et ne donnerait pas à notre pays les garanties indispensables à sa sécurité. Enfin, il se déclare résolu à exiger pour l'avenir et à préparer par l'action concertée des Gouvernements et des Parlements, un système efficace de garanties internationales qui mette définitivement la civilisation à l'abri des puissances d'agression et assure la paix du monde fondée sur la victoire de la liberté et du droit.»

C'est bien l'avis de la France entière. Si nos ennemis avaient pu croire que, sur ce problème essentiel, une fissure se creuserait dans l'âme nationale, cet ordre du jour est fait pour les dé tromper.

François VEILLOT

L'Idéal Catholique

Quelques témoignages reçus

«Votre premier numéro me plaît beaucoup, surtout la 1ère page où se trouve tracé votre programme. Vous n'avez qu'à continuer pour faire un immense bien...»

Le Provincial d'un de nos Ordres religieux «félicite cordialement M. le Directeur de la *Croix* de sa belle revue mensuelle *L'Idéal Catholique*...»

Un prêtre du diocèse de Rimouski:

«J'ai reçu le 1er numéro de *L'Idéal Catholique* que je trouve digne de la plus haute considération...»

Des centaines d'autres témoignages comme ceux-ci pourraient être cités.

Le colonel Mignault, de retour de l'autre côté de l'Atlantique, a déclaré à un journaliste qu'il y avait en Angleterre un grand nombre de colonels, de majors et d'autres officiers supérieurs grassement payés par le gouvernement canadien et qui n'allaient pas au feu, tandis que leurs soldats versaient depuis longtemps leur sang en France et en Belgique. C'est une des beautés de l'administration de la milice canadienne! Mais il paraît que ça va changer! Tant mieux!

Mandement de S. E. le Cardinal Bégin

Le Rév. Père Pampalon, C.S.S.R.

Louis Nazaire Bégin, cardinal-prêtre de la Sainte Eglise Romaine, du titre de Saint Vital, par la grâce de Dieu et du Siège apostolique, Archevêque de Québec.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de l'archidiocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Il y a vingt ans mourait, au couvent des Rédemptoristes, à Ste-Anne de Beupré, le serviteur de Dieu, Alfred Pampalon, prêtre-profès de la congrégation du Très Saint-Rédempteur.

Né à Lévis en 1857, Alfred Pampalon fit ses études au collège de cette ville. Sa vie pieuse et angélique, sa docilité et son application le firent considérer comme un modèle du parfait étudiant. Notre saint homme, répondant à l'appel de Dieu, se rendit au noviciat des Rédemptoristes, en Belgique, où il prononça ses vœux de religion le 8 septembre 1887. Ensuite il fit ses études de philosophie et de théologie et fut ordonné prêtre le 4 octobre 1892.

Pendant son séjour dans ce pays, il fit preuve d'une vraie piété, d'une rare dévotion envers la Très Sainte Vierge Marie, d'une pratique parfaite de toutes les vertus religieuses et sacerdotales. Gravement malade, le serviteur de Dieu revint au Canada et, pendant la dernière partie de sa vie, il souffrit avec une admirable résignation à la volonté de Dieu. Enfin, le 30 septembre 1891, le bon Père Alfred mourut en odeur de sainteté.

Cette existence, Nos Très Chers Frères, a été bien courte; mais elle a été si pure et si surnaturelle, si édifiante que tous ceux qui ont connu ce serviteur de Dieu en font d'interminables et enthousiastes éloges et disent unanimement que le Père Alfred était un saint. Nous l'avons vu Nous-mêmes dans sa dernière maladie; il était si fervent, si résigné à la volonté de Dieu, si détaché de la terre, tout entier aux choses du ciel; il nous a laissé l'impression d'un véritable homme de Dieu, d'un prédestiné!

Quelle belle et sainte âme que celle de ce religieux! quelle candeur, que sa dévotion était douce et aimable! combien toute sa vie a été pure, surnaturelle, toujours exemplaire!

Après la mort du Père Alfred Pampalon, sa réputation de sainteté augmenta et se répandit de plus en plus; plusieurs faveurs spirituelles furent obtenues par l'intercession du Serviteur de Dieu.

Aussi, Nos Très Chers Frères, ce Nous fut un grand bonheur de commencer, en 1907, à instruire la cause de béatification du Père Alfred. Déjà à Québec et à Liège (Belgique) ont eu lieu les procès informatifs au sujet de sa renommée de sainteté et de ses miracles. Par Notre ordre, en 1909, a été également fait le procès de non-culte, c'est-à-dire, que Nous nous sommes assurés que l'on s'était abstenu de prévenir le jugement du Saint-Siège en lui rendant un culte non autorisé.

Maintenant avant que la cause puisse être introduite et que le procès apostolique puisse commencer, il s'agit de recueillir les écrits du Serviteur de Dieu et de les envoyer à Rome où ils doivent être minutieusement examinés et déclarés entièrement conformes à l'enseignement de l'Eglise.

Suivant l'avis de la S. Congrégation des Rites, Nous donnons donc, par les présentes, l'ordre de recueillir tous les écrits du Père Alfred Pampalon, c'est-à-dire non seulement les ouvrages, mais aussi les traités, les opuscules, les méditations, les discours, les lettres, les pétitions ou requêtes, et les brouillons et les autres écrits de la main du serviteur de Dieu, ou dictés ou ordonnés par lui. Même dans les cas où les écrits auraient été imprimés, les autographes, s'ils existent encore doivent être livrés, à moins qu'il ne soit certain que les imprimés y sont absolument conformes.

En vertu de cette instruction apostolique; tous les fidèles de ce diocèse, sans exception aucune, sont obligés sous peine des censures et par conséquent de faute grave, non seulement de Nous faire parvenir, directement ou par l'intermédiaire de leur curé, tous les écrits qu'ils auraient en mains mais aussi de Nous indiquer les personnes qu'ils savent en avoir en leur possession.

Les personnes qui refuseront ou négligeront de Nous remettre ces écrits ou de Nous indiquer ceux qui en ont, avant le 1er janvier prochain, seront

considérées comme coupables de déobéissance grave et indigne de recevoir les sacrements.

Tous nos diocésains doivent examiner leurs manuscrits s'ils ont quelques raisons de croire qu'il s'y trouve quelque chose de ce qui est demandé ci-dessus. Nous n'en doutons pas, Nos Très Chers Frères, votre filiale soumission au Siège Apostolique vous fera un devoir et un plaisir de vous conformer à cette ordonnance, et votre piété ne se lassera pas d'importuner le ciel afin d'en obtenir la glorification de ce Serviteur de Dieu.

Sera le présent mandement lu et publié au prône de toutes les églises ou chapelles paroissiales et autres où se fait l'office public, et en chapitre dans les communautés religieuses, le dimanche qui suivra sa réception et une seconde fois quinze jours plus tard.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de Notre secrétaire le quatre novembre mil neuf cent seize.

Louis-Nazaire Cardinal Bégin, Archevêque de Québec.

Par mandement de Son Eminence, Jules Laberge, prêtre, chanoine, secrétaire.

L'UNIVERSITÉ FLAMANDE DE GAND

On mande de Bruxelles que, parlant à l'ouverture de l'université prétendument flamande, créée par les Allemands, à Gand, le général von Bissing a dit:

«L'université flamande donne des garanties au développement intellectuel du pays dans l'avenir et à l'indébranlable et puissante volonté de la nationalité flamande.

«Ce n'est pas une université allemande ni française, mais une université qui prend ses racines dans le peuple flamand.»

M. Hofmann, un des germanophiles recrutés pour le corps professoral de cette université, a dit:

«La question d'une université flamande n'a aucune signification au point de vue de l'indépendance du pays ou de sa situation intérieure, mais seulement au point de vue des vœux et des droits de la Flandre.»

En réalité, personne ne se trompe, en Belgique, sur le caractère et sur le but de cette création allemande, l'université flamande de Gand étant simplement, aux yeux du baron von Bissing, un instrument de division entre les Belges.

L'ennemi ne peut d'ailleurs guère se faire d'illusions sur le succès de cette manoeuvre.

Les Dernières Nouvelles de Zurich publient un long article sur l'université de Gand montrant la vanité des espérances des Allemands. Ceux-ci comptaient sur la réalisation des désirs des Flamands pour accroître leur influence en Belgique, mais ils s'aperçoivent que ce que les Flamands désiraient, ils ne le veulent plus lorsque ce sont les Allemands qui le donnent.

On voit, du reste, d'après la liste des professeurs, que tous ceux qui avaient une influence dans le mouvement flamand s'opposent avec énergie aux projets des Allemands. A leur tête sont les professeurs Frédéricq et Turenne, qui préfèrent l'exil au poste de recteur de la nouvelle université.

Dans la protestation adressée au gouverneur général von Bissing, les signataires disent que les Flamands appartiennent à une race qui a toujours tenu fermement au passé et qui entend régler elle-même ses propres affaires sur son propre sol.

UN AVANTAGE pour nos abonnés ET UNE AIDE pour la "CROIX"

Plusieurs abonnés nous ayant manifesté l'intention de profiter de notre offre après les vacances, nous donnerons, jusqu'à nouvel ordre, A NOS ABONNÉS DU CANADA (excepté Montréal et la banlieue):

Trois années d'abonnement pour \$5.
Six " " " " " " " " 10.
A NOS ABONNÉS DES ETATS-UNIS:
Trois années d'abonnement pour \$6.
Six " " " " " " " " 11.
A NOS ABONNÉS DE MONTRÉAL ET DE LA BANLIEUE:
Deux années d'abonnement pour \$1.50
Quatre " " " " " " " " 8.00

L'initiative allemande

Les Allemands ne disent pas combien ils fabriquent d'explosifs, mais ils disent ce que gagnent les sociétés qui en fabriquent chez eux. C'est déjà fort instructif.

La Gazette de Francfort vient de publier une statistique qui porte sur seize sociétés, représentant ensemble un capital de 91,750,000 marks (plus de 22 millions de piastres). En voici un résumé:

«Pendant l'année qui a précédé la guerre (suivant la date à laquelle les sociétés arrêtent leurs comptes, c'est l'année qui a fini le 31 décembre 1913 ou bien le 30 juin 1914), les seize sociétés réunies ont réalisé un bénéfice net de 10,598,000 marks. Leurs stocks, à la fin de l'année, valaient 30,977,000 marks.

«A la fin de l'année suivante, on enregistrait: bénéfices nets, 16,787,000 marks; stocks, 38,603,000 marks.

«A la fin de la deuxième année, influencée par la guerre, on trouvait: bénéfices nets, 44,900,000 marks; stocks, 62,236,000 marks.»

Ainsi, en subvenant aux besoins de l'armée allemande, ces sociétés ont plus que doublé la valeur de leurs stocks et plus que quadruplé leurs bénéfices nets. La fabrication des explosifs a donc pris en Allemagne un immense développement, qui ne s'arrêtera évidemment pas en chemin.

Etait-ce, comme pour la production métallurgique, un développement préparé en détail dès le temps de paix? Non, ce vaste effort repose sur une improvisation. C'est là qu'on aperçoit un des faux pas les plus graves qu'ait faits l'Allemagne et un des rétablissemements les plus remarquables qu'elle ait réussis, dit l'Echo de Paris.

Pour fabriquer des explosifs, il faut de l'acide nitrique. L'état-major allemand, n'ayant probablement pas prévu la guerre avec l'Angleterre, n'avait pas songé que le blocus anglais allait le priver des nitrates chiliens et des autres fournitures américaines. M. Walther Rathenau, qui a vu les choses de près puisqu'il a été chargé d'organiser la fabrication des nitrates artificiels en Allemagne, décrit dans une brochure qui vient de paraître les angoisses par lesquelles il a passé:

«Au commencement de la guerre, l'approvisionnement en produits nitrés ne se présentait pas mal. Les stocks ceux d'Allemagne, ceux d'Ostende et ceux d'Anvers — semblaient suffisants pour couvrir pendant assez longtemps la consommation qu'on prévoyait. Mais des questions se posaient: Qu'arrivera-t-il, si la guerre prend sur le front oriental un développement égal à celui du front ouest? Qu'arrivera-t-il, si la guerre devient encore plus acharnée et plus étendue que nous ne pouvions l'imaginer? Où en serons-nous alors avec nos approvisionnements de produits nitrés? A ces questions l'on ne pouvait rien répondre.»

Mais, M. Rathenau, un beau matin, ou plutôt «un matin anxieux» comme il dit, proposa au ministre de la guerre de faire construire autant d'usines que l'industrie chimique en pourrait fournir. Le ministre accepta sur l'heure, et les usines étaient déjà bâties que l'administration des finances n'avait pas encore trouvé le temps de signer les contrats pour leur construction. Ce résultat fut obtenu à la fin de décembre 1914. «Le plus grand danger technique de la guerre était écarté, écrit M. Rathenau. C'était le commencement. Depuis, on est allé bien plus loin.»

Si le plan Rathenau n'avait pas été aussi grandiose et si on ne l'avait pas exécuté aussi vite, peut-être l'état-major allemand n'aurait-il pas pu faire en 1915 ses campagnes de Galicie, de Pologne et de Serbie, où la supériorité de son artillerie a joué un rôle décisif. Là-dessus on se figurerait volontiers que M. Rathenau est un artillerie génial. Mais en réalité il est fort étranger à l'art militaire: il est le directeur d'une grande entreprise industrielle et commerciale qu'on appelle en abrégé «A.E.G.» et dont le nom, traduit en français, signifie «Société générale d'électricité».

Comment ce grand industriel a-t-il été chargé de diriger au ministère de la guerre la section des matières premières? C'est une histoire qu'il faut lui laisser raconter; elles est un peu longue, mais tout le monde peut y trouver son avantage.

«Le 4 août 1914, quand l'Angleterre déclara la guerre, il arriva une chose terrible et jusque-là inconnue: l'Allemagne devint une forteresse assiégée. Bloquée du côté de la terre et du côté de la mer, elle était réduite à ses propres ressources; et la guerre s'étendait devant nous, insondable dans sa durée et dans ses exigences, dans ses dangers

et dans les sacrifices qu'elle imposait.

«Trois jours après la déclaration de guerre, je ne pouvais plus supporter l'incertitude de la situation. Je fis annoncer ma visite au colonel Scheuch, chef du département général de la guerre, et je fus aimablement reçu par lui le 8 août au soir. Je lui exposai que notre pays ne devait probablement être approvisionné, en matières nécessaires à la conduite de la guerre, que pour un nombre limité de mois. Je n'étais pas moins rassuré que lui la durée de la guerre, et je me voyais obligé de lui demander: Qu'avait-on fait, que pouvait-on faire pour éviter l'étranglement de l'Allemagne?»

M. Rathenau ayant posé cette question et ayant compris qu'on n'avait rien fait, rentre chez lui fort préoccupé. En arrivant, il trouve un télégramme du général von Falkenhayn, alors ministre de la guerre, qui lui donne rendez-vous pour le lendemain matin. Il y va, et l'entretien se prolonge:

«La conversation dura une partie de la matinée. Quand elle se termina, la décision du ministre de la guerre était prise. Il était résolu à créer une organisation, aussi grande qu'il faudrait et avec n'importe quels moyens. Il voulait qu'elle fût efficace, et capable de régler le problème qui s'imposait à nous. Dans cet instant décisif, c'est la résolution audacieuse et pleine de responsabilité, qui changea la situation...»

«Je voulais prendre congé du ministre, mais il me retint. A l'improviste, il me proposa d'entreprendre moi-même ce travail d'organisation. Je n'y étais pas préparé. Je demandais du temps pour réfléchir. Il refusa de m'en accorder. Je dus déclarer que j'acceptais, et quelques jours après je me voyais installé au ministère de la guerre.»

C'est une bonne leçon d'initiative que les Allemands ont donnée à nos alliés. Rien ne servirait de l'ignorer, puisque leurs obus en témoignent.

Notes Nouvelles

La prohibition générale.

Toutes les provinces canadiennes étaient représentées à une réunion tenue le 10 du courant, à Toronto, en faveur de la prohibition générale pour tout le Dominion. Les orateurs ont fait remarquer que, actuellement, dans toutes les provinces, excepté celle de Québec, il y avait une mesure en opération ou pendante, pour l'application de la prohibition; le représentant de Québec déclara qu'avant trois ans, Québec, y compris Montréal, serait sous le règne de la prohibition.

Nouvelle lettre du cardinal Mercier.

Le cardinal Mercier vient d'adresser à son clergé une nouvelle lettre pastorale. Le prélat belge condamne les massacres d'Arméniens en Turquie; il regrette que l'Allemagne se soit opposée au ravitaillement de la Pologne par les Américains; enfin, il affirme qu'il n'est pas douteux que la Belgique sorte libre et indépendante de cette guerre.

Tous les Français, aux armes!

Le ministre de la guerre, en France, a soumis à la Chambre des députés un projet de loi pour obliger à subir un nouvel examen médical tous les hommes qui ont été exemptés du service militaire ou qui n'ont pas été trouvés aptes au service, après examen, avant le premier jour d'avril 1916. Durant la première période de la guerre a dit le ministre, afin de ne pas encombrer les dépôts, seuls les hommes les plus vigoureux étaient acceptés. Le ministre de la guerre croit qu'un bon nombre de recrues pourront être trouvées, après un examen moins sévère, parmi les centaines de mille hommes qui ont été exemptés en premier lieu, tout au moins pour faire les services des non combattants. Certains défauts, qui étaient considérés comme rendant inaptes, ne sont pas incompatibles avec le service dans l'artillerie ou même dans l'infanterie.

Choses de Guerre

Nouveaux soldats pour l'Allemagne

Les gouvernements allemand et austro-hongrois ont adressé aux Polonais une proclamation relative à la création de la nouvelle armée polonaise. On y lit les phrases suivantes: «La lutte contre la Russie n'est pas encore terminée. Vous désirez y participer. Vos frères de la Légion polonaise combattent à nos côtés; les nouveaux corps de troupes se formeront avec cette légion polonaise qui consolidera votre nouvel Etat et garantira sa sécurité intérieure et extérieure.

«Vous protégerez votre pays sous les couleurs de vos propres drapeaux qui vous sont chers au-dessus de tout. Nous connaissons votre courage et votre ardent patriotisme et nous vous appelons aux armes à nos côtés. Debout, vaillants Polonais, et suivez l'exemple de la brave légion polonaise; côte à côte avec les armées allemandes et austro-hongroises, vous formerez une armée polonaise qui revivra les glorieuses traditions de vos ancêtres.»

Le rachat des médailles d'or

Les nombreuses médailles d'or qui circulent en France sont aussi utiles à la patrie que les pièces d'or que l'on échange dans toutes les caisses publiques. Ceux qui désirent mettre l'or des médailles à la disposition de la Défense nationale peuvent s'adresser à l'Administration des monnaies et médailles, à Paris.

Voici les conditions de rachat: Si les médailles ont été frappées à la Monnaie, elles portent le poinçon «Corne d'abondance» pour celles qui sont antérieures à 1880 et sont payées à raison de 3,149 fr. 98 le kilo, ou les poinçons «Abeilles», «Main indicatrices», «Proue de navire», «Ancre et C entrelacées», «Lampe antique» et sont payées 3,137 fr. 98 le kilo.

Si les médailles ne sont pas frappées à la Monnaie, elles sont l'objet d'un essai qui peut demander un délai de quelques jours. Les médailles sont rachetées sur le taux de 3,437 francs le kilo à 1,000 millièmes.

La Monnaie prélève un escompte de 1 p.c. sur la valeur des médailles et adresse la somme due par mandat-poste accompagnée d'un titre de versement pour la Défense nationale.

Le Tunnel sous la Manche

Une correspondance de Londres dit que lord Sydenham, ancien secrétaire du comité de la défense impériale, vient d'écrire une brochure sur le Tunnel sous la Manche. Il déclare qu'on peut voir maintenant après deux années de guerre l'utilité d'une telle entreprise. Les raisons militaires et politiques qu'on opposait à la construction de ce tunnel se sont d'elles-mêmes évanouies. La logique des événements s'impose. Tout le monde peut comprendre aujourd'hui ce que la nation britannique a perdu en ne construisant pas à temps cette ligne indispensable de communication avec le continent.

Lord Sydenham estime qu'un tunnel sous la Manche permettrait de transporter en France 30,000 hommes et 30,000 tonnes de marchandises par jour. Il ajoute qu'après la guerre, tous les facteurs économiques seront en faveur de la construction du tunnel. Si des tarifs ralentissent d'une façon sensible les importations, l'établissement de communications rapides entre l'Angleterre et ses alliés sera d'autant plus nécessaire.

Cette ligue pour la paix

La ligue pour la paix du monde (League for World Peace, dont le siège est à Washington, vient d'adresser une lettre au président Wilson pour l'engager à réunir la conférence internationale autorisée par le Congrès en juin dernier. L'acte du Congrès auquel la Ligue fait allusion est ainsi conçu:

«A un moment opportun, et pas plus tard qu'à la fin de la guerre européenne, le président des Etats-Unis invitera toutes les grandes puissances du monde à envoyer des représentants à une conférence qui sera chargée d'élaborer le plan d'organisation d'un tribunal, arbitral ou autre, auquel seront soumis, en vue de leur règlement pacifique, les conflits internationaux...»

La Ligue pour la paix du monde convie donc le président à réunir cette conférence internationale préparatoire, dont la tâche, purement organisatrice, consistera à établir les bases d'une institution pacifique internationale.

Les récoltes au Canada

Racines et récoltes fourragères

La superficie totale ensemencée cette année en racines et en récoltes fourragères, comprenant les pommes de terre, les navets, etc., le foin et le trèfle, la luzerne, le maïs fourrager et les betteraves fourragères, s'élève à 8,980,000 acres, qui est presque la même superficie qu'en 1915; mais le total est atteint avec une augmentation d'environ 100,000 acres en foin et en trèfle, cette récolte occupant une superficie totale de près de 8 millions d'acres, et d'une légère diminution pour chacune des autres récoltes, qui sont relativement petites. La valeur totale, aux prix locaux, de ces récoltes pour 1916 s'élève à \$249,882,000, en comparaison à \$229,623,000 pour 1915. Le rendement du foin et du trèfle cette année atteint le record de 14,799,000 tonnes, soit une moyenne de 1.26 tonne à l'acre, le plus haut rendement moyen enregistré pour cette récolte au Canada. La valeur moyenne par tonne est de \$11.50, contre plus de \$14 l'an dernier. Les pommes de terre sont encore, en général, une pauvre récolte, ce résultat étant dû aux conditions défavorables dans Québec et Ontario, où le rendement moyen par acre est, pour Québec, de 131 boisseaux, contre 149 l'an dernier, et pour Ontario, 61 boisseaux, contre 92 boisseaux. Dans les provinces Maritimes le rendement des pommes de terre est bon, soit 206 boisseaux par acre pour l'île du Prince-Edouard, 201 boisseaux par acre pour la Nouvelle-Ecosse, et 192 boisseaux par acre pour le Nouveau-Brunswick. Le prix moyen par boisseau des pommes de terre, est de 81 cents pour tout le Canada, 95 cents pour l'île du Prince-Edouard, 89 cents pour le Nouveau-Brunswick, 97 cents pour Québec et \$1.28 pour Ontario. Pour les provinces des prairies les rendements des pommes de terre ont été assez bons, les moyennes variant de 170 à 177 boisseaux, et les prix étaient de 92 et 93 cents le boisseau en Manitoba et en Saskatchewan et de 84 cents le boisseau en Alberta. En Colombie-Britannique le rendement moyen par acre est de 189 boisseaux, et le prix moyen de 70 cents le boisseau. La qualité des tubercules est entre 89 et 95 pour cent de l'étalon pour les provinces Maritimes, plus de 90 pour cent pour le Manitoba et la Saskatchewan et 84 pour cent pour l'Alberta et la Colombie-Britannique. Pour Québec et Ontario la qualité est de 76 et 77 pour cent.

Blé d'automne et labours d'automne

A cause de l'état sec du sol dans Ontario, les labours et les semences du blé d'automne ont été difficiles. Le 31 octobre, 656,500 acres seulement étaient ensemencés, contre 820,600 acres en 1915, une diminution de 164,100 acres, ou de 30 pour cent, savoir:—de 210,500 acres à 224,000 acres. Pour tout le Canada la superficie que l'on évalue être ensemencée en blé d'automne est de 899,300 acres contre 1,100,206 acres, une diminution de 201,500 acres, ou de 18 pour cent. La condition du blé d'automne le 31 octobre était, pour tout le Canada, de 76 pour cent de l'étalon, contre 88 pour cent l'an dernier et 97 pour cent en 1914. De la superficie totale de terre destinée aux semences de l'an prochain on évalue que 51 pour cent avait été labourée le 31 octobre, les proportions pour cent dans l'ouest sont, 47 pour le Manitoba, 28 pour la Saskatchewan et 31 pour l'Alberta.

L'Idéal Catholique

Guide sûr
Informations
Bons conseils
Illustrations
Saine littérature
Utile et agréable

Un an 1 exemplaire \$ 1.00
Un an 10 exemplaires " 8.00
Un an 20 exemplaires " 12.00

25, rue Saint-Gabriel, 25
MONTREAL

L'œuvre de l'éducation

L'enfant en grandissant entre en relation avec nombre de personnes et par là même subit des influences diverses. Les parents doivent surveiller ces relations, éloigner dans la mesure du possible les influences mauvaises et, lorsqu'il est impossible de les supprimer, leur donner le contrepois nécessaire pour les empêcher de nuire. D'autres influences sont bonnes, les parents les utiliseront sans crainte, elles sont du plus haut prix pour la formation de l'enfant ou du jeune homme dont l'esprit resterait étriqué et le cœur égoïste, s'il grandissait dans un milieu trop restreint.

Pendant le premier âge l'influence de la mère s'exerce à peu près seule. Le rôle du père, moins apte à se faire comprendre du tout petit enfant, consiste surtout à appuyer l'autorité de la mère et parfois à la guider de ses conseils. Il est important que les parents causent souvent entre eux de leurs enfants, de leurs qualités, de leurs défauts et arrivent par des échanges de vues fréquents à se mettre d'accord sur les procédés d'éducation qu'ils veulent employer. En effet, il est souverainement important que l'enfant en grandissant ne se sente pas tiraillé en sens contraire. Si au milieu du désaccord des parents, il reste enfant soumis et respectueux, ses idées de devoir deviennent confuses; s'il abuse de la situation, il s'appuiera tantôt sur son père, tantôt sur sa mère, au détriment du principe même d'autorité.

L'éducation des plus jeunes enfants trouvera, dans bien des familles, un concours sérieux de la part des frères et sœurs plus âgés. Cette influence s'exercera facilement dans le même sens que celle des parents pour peu que ceux-ci y veillent. Les aînés, formés par les mêmes parents, ont naturellement le même esprit. Cependant si l'on veut trouver en eux des auxiliaires vraiment utiles, il faudra leur expliquer de temps à autre le concours moral que l'on en attend. En même temps qu'ils aideront à la formation des enfants plus jeunes, ils se feront grand bien eux-mêmes.

Les frotements, un peu rudes parfois, qui se produisent entre frères et sœurs dans les familles nombreuses, corrigent les caractères et combattent l'égoïsme.

Dans certains milieux on doit se défier de l'influence des domestiques, car lors même qu'ils sont dignes de toute confiance, ce qui n'est pas toujours le cas, ils ne faut pas oublier qu'ils appartiennent à une autre classe de la société. Il est par là même à peu près impossible qu'ils possèdent les manières correctes et les sentiments élevés que les parents désirent voir dans leurs enfants. Il n'y a pas à s'en étonner, ils sont là pour exécuter des travaux matériels; rien ne les a préparés au rôle d'éducateur.

Il faut également tenir compte de l'exemple des camarades. Les actes de vertu que l'enfant voit pratiquer, les conversations qui font valoir le bien exercent sur lui une heureuse influence et sont d'autant plus entraînants qu'ils viennent d'amis aimés et estimés davantage, mais les mauvais exemples aussi sont contagieux, et quand ils ne font pas commettre le mal immédiatement, ils en diminuent le dégoût. L'enfant finit par trouver moins répugnants les vices qu'il voit fréquemment s'étaler sous ses yeux. En conséquence, certains parents craintifs s'efforcent de supprimer presque complètement les camarades de leurs enfants. Ce procédé n'est pas heureux, l'homme est un être éminemment social.

Dans l'isolement, nous l'avons déjà dit, les facultés de l'enfant n'arrivent pas à leur plein développement. Que les parents veillent à éloigner de leur fils tel ou tel camarade dangereux, — très bien, c'est leur strict devoir, — mais qu'ils ne s'avisent pas de supprimer ou de trop restreindre ces relations, elles sont nécessaires. L'enfant a besoin de se développer dans un milieu analogue à celui où il devra vivre plus tard. Cette société enfantine, avec ses minuscules intrigues, est indispensable à l'enfant pour qu'il se forme à la vie réelle. C'est la société humaine en petit.

Les professeurs ont, eux aussi, une grande influence pour la formation morale de l'enfant. Notre époque a vu naître la prétention singulière de séparer l'instruction de l'éducation. C'est une utopie. Tous ceux qui sont en relation avec un enfant participent à sa formation morale. Le professeur, qui lui parle plusieurs heures par jour, lui fait presque nécessairement partager sa manière de voir et d'apprécier. Le prestige de la science rend facilement cette influence prépondérante. Le professeur qui enseigne le français ou l'arithmétique, à plus forte raison l'histoire, a des occasions fréquentes de manifester par quelques réflexions ses idées sur les devoirs des hommes entre eux et envers Dieu. L'homme fait ne résiste pas à l'infiltration des idées que son journal lui apporte une fois par jour. Comment l'enfant, dont le jugement n'est pas encore formé, pourrait-il se défendre contre les appréciations qu'il entend exprimer tout le long du jour par son professeur?

La neutralité religieuse de l'école est pure réverie. Ceux même qui ont prétendu organiser l'école neutre reconnaissent aujourd'hui que la chose est impossible. Le professeur est un homme et, comme tout homme, il cherche à propager ses idées. Au surplus, la neutralité fût-elle possible, on devrait la condamner. Elle implique un faux principe. Rester neutre entre le bien et le mal, entre la vérité et l'erreur constitue une indifférence coupable. «L'homme n'a pas le droit de vivre en dehors de Dieu. Comme créature, il est tenu à faire pénétrer Dieu dans toutes ses pensées, dans toutes ses appréciations, dans ses actes.» — Les parents se montreraient-ils satisfaits d'un maître qui s'abstiendrait systématiquement en classe de faire allusion au respect, à l'affection, à l'obéissance que leurs enfants leur doivent? — Ce maître aurait beau dire qu'il ne parle jamais contre l'autorité paternelle, les familles estimeraient certainement que cela ne suffit pas, qu'il doit parler en sa faveur. Elles auraient raison. Mais si elles exigent qu'on apprenne aux enfants leurs devoirs envers leurs parents, à combien plus forte raison doivent-elles exiger qu'on leur enseigne aussi leurs devoirs envers Dieu, devoirs dont

l'obligation est encore plus stricte et plus sacrée.

L'instituteur, on l'oublie parfois, est un délégué de la famille. De droit naturel l'enfant est sous la responsabilité de ses parents. Dieu, en établissant la génération humaine et en statuant que pendant de longues années les enfants seraient incapables de se suffire, a manifestement voulu que les parents en prennent la charge; charge matérielle, mais aussi charge morale. Non pas, il est vrai, pour les façonner selon leurs caprices, mais pour les élever selon leur conscience et les aider à se développer conformément à leur fin, c'est-à-dire à devenir des hommes honnêtes et vertueux sur la terre, afin de devenir plus tard des élus dans le ciel. Lorsque, ce qui est le cas ordinaire, les parents ne pourront pas suffire seuls à leur tâche, le bon sens indique qu'ils doivent se faire aider. Ce rôle d'auxiliaire des parents est précisément celui de l'instituteur.

Les idées naissantes de l'enfant ne doivent pas être tiraillées en sens contraires. L'unité est nécessaire en éducation. Pour l'obtenir, les parents et l'instituteur doivent être d'accord au moins sur les principes essentiels. Cette nécessité montre clairement que les parents ont, de droit naturel, la charge de choisir les maîtres auxquels ils confient, dans une mesure plus ou moins étendue, l'éducation de leurs enfants et ensuite de surveiller leur action.

Le prêtre, qui est véritablement directeur d'âmes, qui, à l'exemple du divin Maître, s'incline avec bonté vers l'enfant, a aussi un concours à fournir dans l'œuvre de l'éducation. Comme catéchiste, il complète les premières notions religieuses données par la mère. Il devra également former la conscience de l'enfant selon les principes de la morale chrétienne.

Comme confesseur, il devient l'homme de confiance de l'enfant d'abord, du jeune homme ensuite. Que de vies ont changé d'orientation le jour où un jeune homme a donné sa confiance à un confesseur sage et pieux qui le relevait patiemment après ses chutes et stimulait ses efforts.

Si le rôle du prêtre était réduit, comme les impies le désirent, à celui d'un simple professeur de religion, son influence serait minime, mais le prêtre est avant tout le représentant de Dieu. L'enfant encore pur et naïf le sait bien. Les parents chrétiens et sages lui faciliteront l'accès du prêtre et au besoin, quand le choix est possible, le mettront en relation avec un prêtre plus saint et plus habile en spiritualité. Ils doivent cependant se garder d'exercer une pression maladroite sur le choix du confesseur. Une intervention déplacée pourrait avoir de graves inconvénients. La confiance ne se commande pas.

L'abbé H. Le CAMUS.

Tous les Allemands, aux armes aussi!

Une dépêche nous apprend que le projet de loi pour le service auxiliaire en Allemagne est considéré par le secrétaire de l'Intérieur von Loebel comme surpassant en importance toutes les mesures de guerre dont le Reichstag a encore eu à s'occuper depuis le commencement des hostilités. C'est ce qu'annonce une dépêche d'Amsterdam à l'agence Reuter, en rapportant le débat au grand comité du Reichstag. Ce projet de loi pourvoit à ce que tous les hommes de 17 à 60 ans fassent un service. Le secrétaire de l'Intérieur dit qu'à part les millions de soldats qui augmentent ainsi les armées, trois autres millions pourront être affectés aux autres devoirs qu'à ceux des combattants. Von Loebel a déclaré que cette guerre n'est pas seulement une guerre d'économie politique, une guerre des nations.

Le général Groener a dit que les résultats obtenus par le ministre de la guerre britannique dans ses efforts pour augmenter la fabrication des munitions avaient rendu nécessaire une considérable augmentation de la production des usines de munitions en Allemagne. Il a ensuite expliqué que le but du projet de loi était d'ajouter aux rangs de l'armée tous les hommes en état de faire le service, mais qu'il avait été jugé nécessaire jusqu'ici de conserver dans l'intérieur du pays.

«Cette loi prouvera à l'univers entier, a dit von Loebel, la détermination de l'Allemagne de combattre de toutes ses forces jusqu'à l'extrême limite.»

Un peu de bonne volonté, s. v. p.

Plusieurs centaines d'abonnés nous doivent trois, quatre et jusqu'à huit années d'abonnement.

Si ces retardataires payaient ce qu'ils doivent à la Croix, nous ne serions pas obligés de demander aux lecteurs qui sont en règle avec notre administration de nous aider pour améliorer notre établissement et agrandir notre œuvre, et nous y trouverions notre meilleur intérêt.

En y mettant un peu de bonne volonté, ce nous semble, on trouverait vite le moyen de nous faire parvenir notre dû.

L'Administration

«LA CITÉ MYSTIQUE»

ou
La vie de la Très Sainte Vierge dictée par elle-même

Bel ouvrage in-8 en huit forts volumes dont les cinq premiers sont parus, les autres devant suivre bientôt. En vente chez la traductrice Rose de Lima Dumas, Saint-Jean-Chrysostome, comté de Lévis, P. Q., Canada, au prix de six dollars, payables en une fois, par chèque au pair ou par mandat-poste accompagnant la commande, frais d'envoi à charge des destinataires.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

1. L'abonnement à la Croix est payable d'avance et nous prions nos lecteurs de satisfaire fidèlement à cette obligation.
2. Tout chèque à l'ordre de la Croix ou de son directeur doit être fait payable au pair à Montréal. S'il ne l'est pas, le signataire doit ajouter, au montant qu'il veut payer, 15 cts pour les frais de perception dudit chèque, s'il est émis en Canada, et 25 cts s'il est émis aux Etats-Unis.
3. Tout lecteur qui désire cesser de

recevoir la Croix, doit au préalable payer tout ce qu'il doit à notre administration et nous aviser lui-même de son désir. Autrement s'il compte sur son maître de poste pour nous donner tel avis il doit s'attendre à des désagréments, car, souvent, le maître de poste oublie ou néglige de le faire et de là naissent des différends dont nous voudrions éviter les conséquences à nos lecteurs.

A l'imprimerie de la CROIX vous trouverez le bon travail à bon marché.

MANTEAUX

DE ...

Fourrure

Outre nos manteaux en mouton de Perse dont nous faisons une spécialité nous avons un excellent choix de manteaux en PONEY RUSSE, assurément les plus beaux du genre.

Nous offrons aussi un bel assortiment de manteaux en RAT MUSQUÉ, fourrure légère, durable et PAS CHER DU TOUT.

Une visite à nos luxueux salons vous permettra de juger par vous-mêmes de la valeur, de la richesse et du beau fini de tous nos manteaux.

Le dernier cri de la mode est de porter des manteaux avec garnitures en castor ou en lynx, hermine, «shunks», etc., au collet, aux poignets et à la jupe.

Chas Desjardins & Cie
LIMITEE
130, rue St-Denis MONTREAL

SUR LA

Question de la Guerre

La «Croix» s'inspire
A ROME

Et se documente aux

Meilleures sources d'information.

25, RUE ST-GABRIEL

A l'Imprimerie de la Croix

Vous aurez un Bon Travail à Bon Marché

•••
 § Nous exécutons tous les travaux, depuis le gros volume jusqu'à la simple circulaire et depuis le catalogue de commerce jusqu'aux formules de compte ou de lettre.
 § Avant tout, nous cherchons à satisfaire nos clients et nous ne sommes contents que lorsqu'ils le sont eux-mêmes.
 •••

25, RUE SAINT-GABRIEL, MONTREAL

L'IDEAL
CATHO-
LIQUE
VOUS
intéressera.

\$1.00
par année.

Un bon placement

LES PERSONNES QUI, DE TEMPS À AUTRE, ONT DES FONDS À PLACER PEUVENT ACHETER AU PAIR DES

OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT CANADIEN

AU MONTANT DE \$500 OU DE MULTIPLES DE CE MONTANT.

Capital remboursable le 1er octobre 1919.
Intérêt payable semi-annuellement le 1er avril et le 1er octobre, par chèque (payable au pair sans frais de change dans toutes les banques à charte du pays) au taux de 5% par an à compter de la date de l'achat.

Les porteurs de ces obligations auront le privilège de les offrir au pair plus l'intérêt comme équivalent d'espèces en règlement d'obligations qui leur seront attribuées sur leur souscription à tout emprunt de guerre que le gouvernement canadien pourrait mettre sur le marché, à l'exclusion seulement des bons du Trésor ou autres valeurs d'Etat de courte échéance.

Les fonds de ces obligations ne peuvent servir qu'aux fins de guerre.
Une commission d'un quart d'un pour cent sera payée aux courtiers réguliers d'obligations et de valeurs de Bourse, sur les allocations qui pourraient leur être faites de ces obligations à la suite de demandes portant indication de leur qualité officielle.

S'adresser au sous-ministre des Finances à Ottawa pour les formules de demande.

MINISTÈRE DES FINANCES, OTTAWA,
7 OCTOBRE 1916.

L'Evangile

Le vingt-quatrième Dimanche après la Pentecôte

S. MATTHIEU, XXIV

En ce temps-là, Jésus dit à ses disciples: Quand vous verrez dans le lieu saint l'abomination de la désolation prédite par le prophète Daniel, que celui qui lit comprenne: alors, que ceux qui seront dans la Judée s'enfuient sur les montagnes; que celui qui se trouvera sur le toit ne descende point pour emporter quelque chose de sa maison, et que celui qui sera dans les champs ne retourne point chez lui pour prendre son vêtement. Malheur aux femmes qui seront enceintes ou nourrices! Priez donc le Seigneur que vous ne soyez point obligés de fuir ni en hiver ni le jour du sabbat; car la tribulation sera si grande alors, qu'il n'y en a point eu de pareille depuis le commencement du monde jusqu'à ce jour, et qu'il n'y en aura jamais. Et si ces jours ne devraient être abrégés, personne ne serait sauvé; mais ils seront abrégés en faveur des élus. Alors si quelqu'un vous dit: Le Christ est ici; ou: Il est là, ne le croyez point. Car il paraîtra de faux chrétiens et de faux prophètes, qui opéreront de grands prodiges et des merveilles étonnantes, jusqu'à séduire, s'il était possible, les élus mêmes. Je vous en avertis par avance. Si donc on vous dit: Le Christ est dans le désert; n'y allez point. Le voici dans le lieu le plus retiré de la maison; n'en croyez rien. Car l'avènement du Fils de l'homme sera comme l'éclair qui part de l'Orient et brille tout d'un coup jusqu'à l'Occident. En quelque lieu que soit le corps, les anges s'y rassembleront. Aussitôt, après ces jours de tribulation, le soleil s'obscurcira, la lune ne donnera plus sa lumière, les étoiles tomberont du ciel, et les vertus des cieux seront ébranlées. Alors le signe du Fils de l'homme paraîtra dans le ciel; à cette vue, tous les peuples de la terre feront éclater leur douleur, et ils verront le Fils de l'homme venir sur les nuées du ciel avec une grande puissance et une grande majesté. Il enverra ses anges qui feront entendre le son éclatant de la trompette, et qui rassembleront ses élus des quatre coins du monde, d'une extrémité du ciel à l'autre. Comprenez ceci par une comparaison tirée du figuier: lorsque ses branches sont encore tendres, et que ses feuilles commencent à paraître, vous connaissez que l'été est proche. De même, lorsque vous verrez toutes ces choses, sachez que le fils de l'homme va venir, et qu'il est à la porte. Je vous le dis en vérité, cette génération ne passera pas sans que tout cela arrive. Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point.

Le calendrier de la semaine

Dimanche 26 novembre—XXIVe ap. Pent. S. Sylvestre.
Lundi 27—S. Maxime, évêque.
Mardi 28—S. Sosthème; S. Grégoire III.
Mercredi 29—S. Saturnin, évêque.
Jeudi 30—S. André, apôtre.
Vendredi 1er décembre—S. Eloi, év.
Samedi 2—Ste Bibiane, vierge.

NOTES ET CRITIQUES

Une exploitation honteuse

La Presse est devenue le réceptacle des fabricants de pilules et de tablettes plus commerciales que médicales.
Ce qu'il en a de ces inventeurs et de ses sauveurs de l'humanité!
Tous à les entendre ont des remèdes infailibles.
Le gouvernement fédéral devrait au moins limiter cette exploitation honteuse de la crédulité publique.

Encore une enquête

A la demande d'une centaine de citoyens en grande partie anglais, l'hon. juge McDougall a arrêté qu'une enquête sera tenue sur l'administration générale de la cité de Montréal et en particulier sur les relations de la Cie des Tramways avec la ville et les officiers municipaux ou

d'autres personnes relativement à la franchise qu'elle sollicite.
Cette enquête est motivée par les révélations qu'a faites M. Hébert lors de l'audition de l'affaire de la rue Drolet.
Le juge McDougall sera le commissaire enquêteur.
La Croix a insisté pour avoir cette enquête. Nous croyons qu'il en sortira quelque chose de bon.

Les femmes s'en mêlent!

Quelques femmes du « Women's Canadian Club » ont adopté cette semaine une résolution favorisant le service militaire obligatoire au Canada pour la défense du pays et celle de l'empire anglais.
Moi, je proposerais d'enregistrer ces patriotardes et de les envoyer six mois dans les tranchées des Flandres. Quand elles en seront revenues, elles auront des idées plus pacifiques et trouveront peut-être qu'il vaut mieux faire bouillir la marmite du foyer que celle de la guerre.

Une protestation contre le "Pays"

Terrebonne, 24 novembre 1916.
A M. Joseph Bégin,
Rédacteur-Propriétaire
de la Croix.

Cher monsieur,
Pour l'honneur des Canadiens français en général et des zouaves, en particulier, on ne doit pas laisser passer sans protestations énergiques un article aussi faux, aussi insolent que celui paru dans le Pays, en date du 18 novembre, et intitulé «Le Pape et les Canadiens-Français», article érueté, insinue-t-on, par un soi-disant ancien zouave des plus dévôts, des plus vertueux.

Ayant fait parti du 1er détachement et étant resté deux ans et neuf mois dans le régiment des Zouaves Pontificaux, j'ai très bien connu tous les vieux zouaves, et aucun n'aurait eu l'audace, la bêtise ou la félonie, je ne dis pas d'écarter, mais même de penser, n'aurait-ce été qu'un instant, de semblables absurdités.
Si on a cru ternir le blason des zouaves par cet abject procédé, on s'est largement mis le doigt dans l'oeil. Le zouave restera toujours le type de la loyauté, de la fidélité, du dévouement à l'Eglise et à toutes les nobles et grandes causes.

Sa devise: «Aime Dieu et va ton chemin», le préviendra toujours de choir dans aucune félonie, genre Pays et autres semblables.

Charles COURVAL, Z. P.

LA ROUMANIE EN DANGER

Londres, 25.—Les Allemands font de vigoureux efforts pour établir leurs quartiers d'hiver dans une région plus rapprochée de Bucarest ou probablement pour atteindre la capitale elle-même, avant la venue de l'hiver. Aujourd'hui les armées teutonnes forment un arc gigantesque et ont Bucarest pour objectif.

On est loin de savoir avec précision où en sont les Roumains, mais la prise d'Orsova et de Turuseverin et le passage du Danube annoncés par l'ennemi, font dire aux journaux que la situation n'est pas gaie. Le Daily Mail, de Londres, la regarde même comme critique. On prétend que le développement d'une invasion de l'autre côté du Danube permettrait aux ennemis de prendre à revers la ligne des Alliés sur l'Alp, où l'on comptait que les Roumains opposeraient une résistance déterminée. Le Times dit que le silence gardé par Pétrograd au sujet des troupes russes opérant sur le front roumain, est plus significatif que le silence récemment gardé par Bucarest.

LE PREMIER NUMÉRO DE L'IDEAL CATHOLIQUE A LE MEILLEUR DES SUCCÈS. Vraiment, nous ne nous attendions pas à un aussi bon accueil. Il est très important de s'y abonner sans tarder plus longtemps afin d'avoir la première livraison.
Relié, l'« Idéal Catholique » fera, chaque année, un magnifique volume de 288 grandes pages.
L'« Idéal Catholique » a 24 pages de 11 pouces par 14 pouces avec une couverture de luxe et de belles illustrations.
ABONNEMENT:
Un an, 1 exemplaire - - - - - \$ 1.00
Un an, 10 exemplaires - - - - - \$ 8.00
Un an, 20 exemplaires - - - - - \$12.00
Adressés à une ou plusieurs personnes et à un ou plusieurs bureaux de poste.
L'IDEAL CATHOLIQUE
25, rue Saint-Gabriel, 25, Montréal.

La dernière cruauté allemande

C'est en Belgique, dans la partie «occupée», qu'elle est commise. Le cardinal Mercier l'a dénoncée avec une vengeresse énergie, d'abord au gouvernement impérial lui-même puis aux ambassadeurs, à Bruxelles, du Saint Siège, d'Espagne, des Etats-Unis et de Hollande. Le gouverneur a refusé d'y faire droit. On ne connaît pas encore la réponse des Etats neutres au véritable et vénérable représentant du roi Albert.

L'infamie, plus inouïe encore que la violation de l'indépendance et de la neutralité belges, garanties par un traité international que signa un Hohenzollern prussien, consiste dans la déportation en masse, en Allemagne, à main armée, de milliers de Belges valides, ouvriers, refusant de travailler pour l'ennemi de la Patrie, et de milliers d'autres sous le prétexte de les nourrir, en soumettant les uns et les autres, aux «travaux forcés».

Cette infamie inouïe dans les annales militaires de la «civilisation moderne»—à laquelle je ne crois plus guère,—constitue le plus lâche, le plus ignoble outrage au droit naturel et au «droit des gens» auquel aussi je ne crois plus du tout, depuis longtemps, particulièrement depuis les coups maçonniques révolutionnaires de 1789, 1793 et 1795 (invasion de la Belgique catholique par les armées des sans culottes de la République française, «toujours grande et généreuse» (sic), imposant aux Belges, à coups de canons, la «Liberté, l'Égalité, et la Fraternité», ou la Mort» (sic).

Ce coup de force a été limité, 119 ans plus tard, par le Kaiser, ennemi aujourd'hui d'une république, non moins maçonnico-révolutionnaire, du fond occulte de laquelle sortit le complot international qui mit aux mains du Kaiser, aveuglé, la torche destinée à allumer une guerre également inouïe dont son

empire est le principal enjeu.

Après ce coup, celui de 1870, contre la Papauté lâchement trahie par l'Europe qui paye cela aujourd'hui et qui est complice consciente ou non d'une nouvelle conspiration de la maçonnerie internationale (France, Angleterre, Allemagne, Italie).

On ne doit donc nullement s'étonner de la dernière infamie allemande, et puisqu'il n'y a plus de «droit des gens».

J'en connais le vrai motif secret. Il n'a rien de commun avec les prétextes invoqués. Le Kaiser doit connaître cette phrase lapidaire d'un de ses plus illustres prédécesseurs sur le trône impérial, Charles-Quint, né belge, inscrits dans son testament historique:
«Les Belges sont loyaux subjects, «fidèles à leurs princes. Mais ils ne souffrent point tyrannie.»

Le Kaiser voit arriver, rapidement, le «moment psychologique»—style F. von Bismarck—où le catholique roi Albert et sa vaillante armée non moins catholique après avoir nettoyé les dernières tranchées bochiques, sur le front de l'Yser, «fonceront sur la chiennaille» (style Joinville).

Quant l'heure fatidique aura sonné,—plutôt qu'on ne croit,— au cadran de Berlin, le Kaiser sait qu'au moins 500,000 Belges sauteront sur leurs fusils, cachés partout en dépit des inquisitions, perquisitions et requêtes allemandes, pour foncer, eux aussi, sur la chiennaille.

Ce soulèvement populaire sera malgré tout aussi irrésistible et inévitable que spontané. Le Kaiser, son «gouvernement» et ses malheureux soldats—ses derniers—seront assaillis, à l'intérieur, d'une façon aussi implacable que celle déployée par ses armées d'invasion.

Belge d'origine, je crois connaître les Belges et ce dont ils sont capables, contre la tyrannie. Ils n'ont guère dégénéré depuis Charles-Quint.
Un Petit Belge.

Bouquet législatif

Sous ce titre parfumé, un journal de France vient de publier un petit chef-d'oeuvre, satire pétillante de véritable esprit français, doublée de vrai bon sens et de bonne judiciaire, montrant à vif, et sur le vif, l'imbécillité législative de l'Etat yankee:

Certains confrères publient la nomenclature d'une série de lois américaines qui me rendent rêveur.
Les sénateurs de l'Etat de Maryland viennent de voter une loi interdisant aux femmes le port de chapeaux dépassant dans un sens quelconque 22 centimètres de dimension, sous peine d'amendes variant de 50 à 100 francs.
25 centimètres! Qu'est-ce que ces honorables législateurs veulent que les femmes fassent de chapeaux pareils, de chapeaux qui peuvent au maximum mesurer 79 centimètres de circonférence?

Est donné que le diamètre antéro-postérieur d'une tête moyenne est environ de 20 centimètres, cela ne fait plus que 2 centimètres et demi de bords. C'est scandaleux! Le feutre dont j'arbore mon chef vénérable mesure bel et bien trente-six centimètres de diamètre. Dans le Maryland, une femme ne pourrait arborer ce galurin distingué, artistique et original. C'est, j'en conviens, un feutre très ordinaire, mais il est original, distingué et artistique parce que je daigne le porter.

Donc, les dames de l'Etat de Maryland ont droit à une sorte de petit pot de confiture qui, comme l'honneur, est escarpé et sans bords.

Mais à quelle garniture ont-elles droit?
Voilà ce que la législation de cet Etat, célèbre par son tabac—et qui veut faire fumer les femmes—aurait dû déterminer. Car il est évident que les Marylandaises vont se venger en garnissant leurs minuscules et informes couvre-chefs de coques de ruban de 6 m. 50 et de plumes de 25 mètres.

Et les pères très conscrits n'auront gagné que le ridicule et la certitude absolue de n'être pas réélus aux prochaines élections. Ça, c'est comme si c'était fait.

Dans l'Oregon, ce n'est pas aux chapeaux, mais aux épingles qui les fixent que les législateurs se sont attaqués. L'épingle de plus de 22 centimètres est considérée comme une arme prohibée.
Ca, au moins, c'est plus logique. Les législateurs de l'Oregon paraissent avoir sur la dimension de la tête, des notions plus justes que ceux du Maryland. C'est exactement de quoi traverser le chapeau, avec une pointe dépassant de deux à cinq centimètres.

La partie importante de l'épingle n'est, d'ailleurs, pas la pointe, mais la tête. J'admets, sous ce rapport, la plus complète liberté et il m'importe peu que la tête soit large comme une targe, une assiette à soupe ou un Patagon; l'essentiel est que l'autre bout de l'épingle, celui qui pique, ne ressorte pas de cinquante centimètres et n'éborgne pas les voisins. 22 centimètres me semble rempli de sagesse.

Dans le Nébraska, une loi ordonne aux propriétaires d'hôtel d'avoir des draps de lits longs de 9 pieds et de les désinfecter au moins une fois par an.
Ces Américains ont, décidément, la manie de la limitation.

Mais, pendant qu'ils y étaient, ils auraient bien plus exigé plus de neuf pieds. Cela fait 2 m. 74 c. et il est évident que si un grenadier était couché dans ces draps, il s'en faudrait au moins de deux pieds: les pieds du grenadier qui dépasseraient lamentablement. Mais peut-être, dans ce Nébraska, aime-t-on à avoir les pieds aux fraises.

Quant à désinfecter les draps une fois par an, si j'avais le choix, je préférerais qu'ils fussent seulement lavés et repassés une fois tous les huit jours.

La désinfection annuelle des draps d'hôtel me semble procéder d'un mentalité très particulière et d'une conception plutôt folle que des nécessités de la propreté et de l'hygiène. Les législateurs auraient bien dû fixer l'époque de cette désinfection; je la choisirais pour aller faire un tour dans le Nébraska.

Dans l'Utah, une loi ordonne aux citoyens de prendre au moins un bain par semaine.
C'est certainement plus sûr que la désinfection annuelle des draps, mais je me demande comment les autorités font respecter cette loi.
Le bain obligatoire est-il gratuit et public? Chaque citoyen est-il obligé de passer, hebdomadairement, par le

bureau des bains sous l'œil bienveillant et inquisiteur d'un sergent de ville? Possède-t-il une carte, avec cinquante-deux compartiments, contrôlée chaque semaine, et qu'il doit exhiber à toute réquisition ou doit-il simplement montrer ses pieds à un fonctionnaire administratif?
On aimerait à être renseigné.

Dans le Colorado, une loi interdit de donner et de recevoir des pourboires, excepté dans les sleeping-cars.

Heureux citoyens du Colorado! Ils ont donc échappé à cette tyrannie moderne. Ils peuvent entrer au restaurant, prendre un repas, loger à l'hôtel, prendre une voiture sans supporter l'augmentation de dépense que représente la satisfaction de leur vanité, sans rechercher la limite qui sépare un généreux seigneur d'un pouilleux.

Ils le peuvent, sauf en sleeping-car où le pourboire semble obligatoire.

Pourquoi cette exception? Mystère insondable!

Dans le Delaware, les vieux garçons et les gypsies (bohémiens) sont frappés d'une taxe, comme citoyens «indésirables».

En France, le sénateur Piot méditait aussi une taxe sur les célibataires; mais il n'y ajoutait pas les bohémiens.

Les vieux garçons ont protesté, non sans raison. S'ils ne sont pas mariés, ce n'est pas toujours leur faute, l'Etat négligeant totalement de leur fournir, quand ils ne sont pas argentés, les moyens d'entretenir une famille. Et encore je ne parle pas de ceux qui unissent la grâce du marsoin à l'élégance du macaque et que cette disgrâce empêche de trouver femme.

La France a reculé devant ces justes considérations. L'Etat de Delaware est plus audacieux.

Et puis, au moins, les vieux garçons peuvent épouser les gitanas; c'est une double économie.
Quant aux bohémiens ils n'ont qu'à payer ou à s'en aller. Je suppose, étant donné leurs habitudes nomades, qu'ils préfèrent prendre ce dernier parti.

Et puis, avec ça, l'Amérique devient difficile à fréquenter. S'il faut rogner son chapeau dans un Etat, rogner ses épingles dans l'autre, prendre un bain dans un 3è, se marier dans un 4è et si on s'expose à une amende en offrant un pourboire dans un buffet de gare et à se faire traiter de pouilleux si l'on n'en offre pas dans la gare suivante, un voyage de touriste en Amérique exige au préalable une étude approfondie de toutes ces législations baroques et hétéroclites.
C'est beau, la liberté républicaine, mais c'est parfois gênant!
ROBERT.

Madame Ls-B. DUROCHER

Au moment de mettresous presse, nous apprenons que madame Ls-B. Durocher vient de mourir à l'Hôtel-Dieu.

Elle était la soeur de notre distingué concitoyen le Dr Ls-E. Desjardins et de l'hon. Alf. Desjardins qui joua un rôle si brillant avec les hons Taillon et Angers dans la question scolaire du Manitoba, en 1896.

Madame Durocher était une personne très estimable et très estimée. Les pauvres ne frappaient jamais en vain à sa porte et elle savait s'intéresser, à l'instar de son regretté époux, aux oeuvres de presse catholique.

Nos lecteurs voudront bien avoir dans leurs prières un bon souvenir pour son âme.

Le nouvel empereur d'Autriche

L'archiduc Charles succède, sur le trône de la double monarchie d'Autriche-Hongrie, à l'empereur François qui vient de mourir. Il a adressé le rescrit suivant à son premier ministre Koerber:

«Ayant présent à l'esprit mon devoir constitutionnel de prêter serment et d'exercer les pouvoirs exécutifs du gouvernement, conformément à l'article VIII de la constitution du 29 septembre 1867, j'attends vos propositions pour que je remplisse cette stipulation.

«Donné à Vienne, 23 novembre 1916.

CHARLES.»
Le nouveau souverain suivra probablement la politique de son prédécesseur au sujet de la guerre.